Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_047-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/047 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La commission
Composée du maire (ou de l'adjoint délégué) et de 6 membres titulaires (et 6 membres suppléants)

Qualités
- Être contribuable de la commune
- Être de nationalité française et jouir de ces droits civils
- Avoir plus de 25 ans
- Être familiarisé avec la vie de la commune

Désignation
Ils sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Durée
La commission est instituée pour la même durée que le Conseil Municipal

Son rôle
Les représentants de la commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et des propriétés non bâties.

Cette valeur locative sert de base au calcul des 4 taxes (TH, TFB, TFNB et TP)

Impôts de répartition entre tous les contribuables, les impôts locaux doivent être établis le plus équitablement possible. Il est donc primordial que les membres de cette commission fassent remonter le plus d'informations possibles susceptibles de modifier l'assiette de calcul des impôts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une liste préétablie de 24 contribuables (12 titulaires – 12 suppléants). La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional des finances publiques à partir de cette liste.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_047-DE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELAUNAY Jean-Yves	BALLUAIS Michel
PAUTONNIER Jean-Luc	DELAUNAY Michel
LECRIVAIN Daniel	GARDAN Gérard
GAUTIER Bernard	LIGER Philippe
LEMONNIER Jean-Claude	MAURAI Mickaël
GUILLAUME Michel	BESNIER Samuel
PHILIPPART Gérard	TOREL Jean-Yves
TALIGOT Louis	GROUSSARD Emeric
ANGENARD Jean-François	DELAUNAY Jean-Pierre
TRAVERS Yves	DOURDAIN Marcel
TUMOINE Andrée	BOUILLE Denis
BENOIST Jean-Marc	DOMAGNE Catherine

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DE PROPOSER la liste suivante de contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, en qualité de commissaires titulaires et suppléants ;**
- **PRECISE que cette liste sera transmise à l'administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres définitifs de la commission ;**
- **AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON